



COMMUNE DE VETROZ
Enquête publique

**CLASSEMENT DE CAS EN CAS D'UN OBJET CARACTERISTIQUE DU SITE ET A
PROTEGER D'IMPORTANCE COMMUNALE**

Conformément à la législation relative à la protection de la nature, du paysage et des sites (en particulier les art. 12 al. 4 LcPN et 13 ss OcPN) et à la législation relative aux résidences secondaires (en particulier les art. 9 LRS, 6 ORSec et 4 du décret d'application de la loi fédérale sur les résidences secondaires), l'administration communale de Vétroz soumet à l'enquête publique, pendant 30 jours, le dossier relatif au classement de cas en cas d'un objet caractéristique du site et à protéger d'importance communale:

- Parcelle / folio : 277, folio 1
- Zone : Village et Hameaux
- Coordonnées : 2'587'946 / 1'119'521

Les intéressés peuvent prendre connaissance du dossier et des plans au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations et oppositions éventuelles, à l'encontre de ces demandes, dûment motivées, devront être adressées, sous pli chargé (recommandé), à l'Administration communale dans un délai de 30 jours, à partir de la publication au Bulletin officiel.

Vétroz, le 30 décembre 2022

L'Administration communale
